

Un nouveau conseil pour l'ABES

LABES s'est dotée cette année d'un conseil scientifique. Cette initiative peut paraître étrange s'agissant d'un établissement public administratif. Un conseil scientifique dans une université : d'accord puisqu'on y fait de la recherche. Mais il n'y a pas de chercheurs à l'ABES, ce n'est pas la mission d'une agence chargée de créer et maintenir des outils informatiques pour aider les universités à gérer leurs collections documentaires.

Cette affirmation mérite toutefois d'être largement nuancée : l'ABES n'emploie certes pas de chercheurs mais travaille avec des chercheurs dans des domaines innovants pour préparer les applications de demain. Elle possède un département des études et projets qui exerce une veille sur les innovations dans son secteur d'activités et mène des expérimentations.

L'ABES œuvre dans un secteur où les innovations technologiques conditionnent largement les évolutions fonctionnelles, de même que l'architecte travaille avec l'ingénieur pour concevoir des bâtiments toujours plus audacieux, des ponts toujours plus hardis. Avec ce conseil scientifique, l'ABES a jugé nécessaire de s'appuyer sur un noyau d'experts reconnus prêts à la faire bénéficier de leurs réflexions et de leurs idées pour la faire progresser.

C'est le sens de la création de ce conseil scientifique : orienté vers la prospective, laboratoire d'idées, il réfléchira à la place et au rôle de l'ABES dans le signalement et l'accès au document numérique ; il émettra des avis et recommandations sur ses projets ; il apportera son expertise sur l'évolution des produits et services documentaires relevant du secteur d'activités de l'ABES, notamment dans leur dimension technologique et leur applicabilité au contexte universitaire et de recherche français ; il placera ses réflexions dans une perspective européenne afin de favoriser l'insertion de l'action de l'ABES au niveau européen.

C'est une idée qui figurait dans le projet d'établissement 2008-2011 : « Crée un conseil scientifique composé de représentants des bibliothèques et de la communauté des universités et de la recherche chargé de préparer les décisions du conseil d'administration. Ce conseil comprendra un représentant de réseau européen ».

Sa composition témoigne de la volonté d'ouverture à la recherche et à la prospective : le conseil d'administration, qui a décidé de sa création et en a désigné les membres, n'a pas souhaité de représentation institutionnelle mais a voulu s'entourer d'experts reconnus dans leur domaine. Si les professionnels de la documentation y sont majoritaires, ils ne proviennent pas exclusivement du réseau des SCD mais aussi des EPST et de la BNF. Les chercheurs y sont largement représentés, venant d'horizons aussi divers que l'Institut Fourier (Grenoble), du LIRMM (Montpellier), de l'INRIA, du Centre d'études supérieures de la Renaissance (Tours), sans oublier l'ouverture à des experts européens.

Les administrateurs ont souhaité que les rôles respectifs du CA et du CS soient bien distincts : le CS travaillera sur des commandes du CA, seul habilité à délibérer. Il pourra aussi proposer de se saisir de certaines questions mais ces propositions devront être au préalable validées par le conseil d'administration.

Le conseil scientifique n'a pas de rôle institutionnel : ce dernier relève du conseil d'administration où siègent des membres de droit (MESR, Ministère de la culture, BNF) et cinq personnalités nommées par le MESR en raison de leurs compétences dans les domaines d'activité de l'ABES dont deux présidents d'université, sur proposition de la CPU. Depuis 2007, le MESR désigne des représentants des trois grandes associations professionnelles avec lesquelles travaille quotidiennement l'ABES : l'AURA, l'ADBU et Couperin. Cette représentation permet d'assurer une interface efficace entre l'ABES et les établissements. Les liens s'en sont trouvés singulièrement renforcés, ont facilité le dialogue et ont permis aux associations de peser dans les choix stratégiques de l'Agence.

La création du conseil scientifique répond à une demande des associations professionnelles qui, dans leurs propositions communes du 28 mai 2009 (*Pour une politique nationale de l'IST*), écrivaient : « Au regard des enjeux, et afin d'assurer une forte cohérence entre les attentes des établissements et la politique menée, l'ABES devrait se doter d'un conseil scientifique. »

Dans ce même document, elles réclamaient aussi une révision de la composition du conseil d'administration : « S'agissant de renforcer les compétences de l'ABES dans un contexte d'autonomie des établissements (loi LRU), la composition du conseil d'administration devrait être revue afin d'assurer une meilleure représentation des établissements. L'évolution des statuts de l'ABES est donc nécessaire. »

L'évolution statutaire de l'Agence est une question ouverte ; Il conviendra sans doute de prendre davantage en compte la diversification de ses missions et de ses publics, notamment la recherche, à l'image des convergences entre universités et recherche constatées tant au MESR que sur le terrain entre EPST et universités.

La première séance du conseil scientifique se tiendra le 17 décembre 2010. Ses contributions seront précieuses pour alimenter la réflexion sur le projet d'établissement 2012-2015, dont le chantier va s'ouvrir cet automne.

Raymond Bérard
Directeur de l'ABES